



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 9 novembre 2010

15463/10

CULT 101

NOTE D'INFORMATION

du: Secrétariat Général du Conseil

au: Conseil

Objet: **Projet d'accord partiel élargi sur les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe**

- *Informations communiquées par la délégation luxembourgeoise*

Les délégations trouveront en annexe une note d'information de la délégation luxembourgeoise sur le sujet en rubrique qui a été mis à l'ordre du jour, sous "divers", du prochain Conseil Education, Jeunesse, Culture et Sport des 18 et 19 novembre 2010.

Note de la délégation luxembourgeoise

Projet d'accord partiel élargi sur les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

La Ministre de la Culture luxembourgeoise attire depuis quelques mois l'attention de ses collègues sur le programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (CdE) et, plus particulièrement, sur le projet d'accord culturel élargi y relatif.

S'il est un fait indéniable que le programme des itinéraires culturels connaît un succès croissant et qu'il a fait largement ses preuves au cours de ses 23 années d'existence, le budget ordinaire de 2011 du Conseil de l'Europe ne pourra plus couvrir les itinéraires culturels. C'est pourquoi il est envisagé de mettre en place un accord partiel élargi, c'est-à-dire un accord de coopération (ouvert également aux Etats non membres du CdE et aux organisations internationales) avec un budget et ses activités propres, lesquels sont déterminés par les seuls membres de l'accord partiel. Il permet donc également aux Etats qui le souhaitent de s'abstenir de participer à une activité particulière proposée par d'autres Etats membres.

Pour que cet accord partiel puisse voir le jour, un nombre suffisant d'Etats membres doivent exprimer leur volonté - par le biais de leurs Représentations permanentes auprès du CdE - d'y accéder au 1^{er} janvier 2011. Des hypothèses de contributions prévisionnelles ont déjà été réalisées et varient entre env. 5.000 et 60.000 euros selon les Etats membres et le nombre d'Etats participants - effort financier relatif au regard de la plus-value évidente du programme, même ou justement en temps de crise qui nous enjoint tous à rationaliser nos dépenses.

Une mobilisation en faveur d'un tel accord partiel, même si le programme dépend du CdE, s'inscrit dans la logique engagée au niveau de l'Union européenne, les itinéraires culturels agissent comme un lien transversal entre plusieurs dimensions, comme p.ex. :

- la dimension citoyenne (en rattachant le patrimoine local à des mouvements culturels plus vastes et encouragent les initiatives de collaboration au niveau local qui permettent aux citoyens européens de s'approprier leur patrimoine en tant que patrimoine européen commun et d'en être fiers),

- la dimension touristique (en mettant en évidence le potentiel considérable de ces initiatives locales pour l'essor du tourisme culturel – un tourisme qui est durable, éthique et social, parce qu'il s'appuie sur les savoirs, les compétences et les ressources du patrimoine local, et qui propose souvent des destinations européennes mal connues et l'Europe elle-même comme destination pour une expérience culturelle de qualité),
- la dimension économique (en impactant sur l'économie des PME, sujet dont les ministres ont discuté à plusieurs reprises depuis le début de l'année au sujet du potentiel d'innovation et de compétitivité des industries culturelles et créatives)

Les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe constituant donc l'un des aspects de l'action européenne dans le domaine de la culture et du patrimoine, ils complètent notamment le projet de Label du patrimoine européen qui prévoit spécifiquement la complémentarité entre ces deux actions, mais ont aussi retenu l'attention du Parlement européen qui vient de décider de leur réserver une place importante en 2011.

La Ministre Octavie Modert souhaiterait donc profiter du Conseil du 18 novembre pour inciter ses collègues à se concerter avec les ministères compétents au sujet de l'accession à cet accord partiel dont l'objectif est, d'un côté, d'en assurer la viabilité et, de l'autre, de pouvoir ouvrir le programme à d'autres parties intéressées.